

**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **ÉCOCENTRES SITUÉS À ACTON VALE ET À SAINT-HYACINTHE OUVERTURE LE SAMEDI 22 AVRIL**

**Saint-Hyacinthe, le 27 février 2017** – Les écocentres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, situés à Acton Vale et à Saint-Hyacinthe rouvriront leurs portes le samedi 22 avril prochain si les conditions climatiques le permettent.

Les écocentres sont situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale et seront ouverts tous les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, du 22 avril au 27 novembre 2017. Ils sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie. De plus, dans un souci d'amélioration du service offert aux citoyens, le site de Saint-Hyacinthe est également ouvert depuis 2016, durant cette période, tous les vendredis de 8h30 à 16h30.

Les matières acceptées aux écocentres sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), la brique, les résidus informatiques et électroniques, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition.

**Pour une question de logistique, seules les remorques de 4 pieds x 8 pieds ou moins sont acceptées au site** et les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (*pick-up*) ne sont pas acceptés aux sites pour cette même raison.

**Aucun entrepreneur n'est admis sur ces sites pour disposer des résidus provenant de ses opérations.**

### **CONTRIBUEZ À RÉDUIRE LES FILES D'ATTENTE...**

Il est important d'aider à réduire les files d'attente en triant les matières avant d'arriver aux écocentres et en se faisant assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des matières.

**Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules.**

### **ATTENTION !!! ATTENTION !!! ATTENTION !!!**

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux autres que les peintures et les huiles.

### **DEUX SITES DISPONIBLES POUR DISPOSER DE LA TERRE ET DES BRANCHES**

- |   |   |
|---|---|
| ▪ <b>Région de Saint-Hyacinthe</b><br>1000, rue Lemire à Saint-Hyacinthe<br>Du lundi au jeudi : 8h00 à 16h15<br>Vendredi : 8h00 à 12h45<br>De la mi-avril jusqu'à la fin novembre | ▪ <b>Région d'Acton Vale</b><br>À l'extrémité de la rue Bernier à Acton Vale<br>En tout temps |
|---|---|